

RÈGLES DE CONDUITE 2022-2023

PRÉSCOLAIRE

NOM DE L'ÉLÈVE : _____



ÉCOLE DE LA
MOSAÏQUE



ÉCOLE DE LA
MOSAÏQUE

2264, rue Lemieux, Québec, Québec G1P 2V1

Téléphone : 418 686-4040 poste 4028

Télécopieur : 418 681-7382

Courriel : ecole.mosaïque@cscapitale.qc.ca

Site Internet : www.cscapitale-ecoledelamosaïque.cssc.gouv.qc.ca

Identification

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Renseignements importants

Classe : _____ Titulaire : _____

Date de naissance : _____ Groupe sanguin : _____

Numéro d'assurance malade : _____ Date d'exp. : _____

Allergie(s) : _____

En cas d'urgence

Nom : _____ Lien de parenté : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Nom : _____ Lien de parenté : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Service de garde

Éducateur(s) / Éducatrices(s) : _____

Personne(s) autorisée(s) à venir me chercher :

Mes aides

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868 jeunessejecoute.ca

Tel-Jeunes : 1-800-263-2266 www.teljeunes.com

Urgence : 911

Allô Prof : 514-527-3726

1-888-776-4455

www.alloprof.qc.ca



Chers élèves,

*Nous te souhaitons la bienvenue dans ton école pour cette nouvelle année scolaire 2022-2023. C'est sous le thème de **la magie des livres** que l'équipe école de la Mosaïque t'accueillera cette année.*

Ces règles de conduite te serviront tout au long de l'année pour y retrouver des informations importantes et pour permettre à tes enseignants et à tes parents de suivre l'évolution de ton comportement. Comme ces règles de conduite sont un moyen de communication officiel utilisé par l'école, tu dois le conserver propre et complet. De plus, nous te demandons d'en prendre connaissance avec tes parents, afin de bien connaître les règlements de l'école.

Ta vie scolaire est importante. Elle te permet de grandir dans tous les domaines et de te préparer à ta vie adulte. Autour de toi, tu as des aides : le personnel de l'école et tes parents. Cependant, personne ne pourra fournir les efforts à ta place. Tes succès seront avant tout le fruit de ton ardeur au travail et de ta persévérance.

Bonne année scolaire !

L'équipe de l'école de la Mosaïque

Informations générales

Horaire

Préscolaire 4 et 5 ans	Primaire	Adaptation scolaire
8 h 10 à 10 h 32	8 h 10 à 11 h 30	7 h 55 à 11 h 30
12 h 55 à 15 h 15	12 h 55 à 15 h 15	12 h 55 à 15 h 26
		Mercredi après-midi : journée pédagogique

Horaire de surveillance dans la cour de l'école

A.M. 8 h 00 à 8 h 10 et 11 h 30 à 11 h 35

P.M. 12 h 45 à 12 h 55 et 15 h 15 à 15 h 20

Aucun élève ne doit se présenter dans la cour avant le début de ces heures de surveillance, à moins d'être inscrit au service de garde le matin et le midi. Les élèves doivent quitter la cour à 11 h 30 et 15 h 15 immédiatement après la classe, sauf s'il est inscrit au service de garde à l'heure du dîner et à la fin des classes l'après-midi.

Absence d'un élève

Pour signaler une absence, nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école et de laisser un message indiquant le nom de votre enfant, le nom de l'enseignante, la durée ainsi que le motif de l'absence. Tél. : **418 686-4040 au poste 4028**

Retards

Tout retard doit être motivé par les parents (par écrit ou par téléphone). S'il n'est pas motivé, l'élève recevra un billet d'avertissement qui sera remis au titulaire qui en assurera le suivi. Après un certain nombre, l'élève sera rencontré par la direction de l'école et les parents seront avisés. **Une reprise de temps pourrait être imposée à l'élève.**

Retour à la maison pendant les heures de classe

Si un élève doit quitter avant la fin des classes, le parent doit le justifier **obligatoirement** par écrit auprès de son titulaire dans les meilleurs délais, sinon, l'autorisation ne sera pas accordée. Si nous devons retourner un enfant à la maison, la secrétaire s'assurera qu'il y a quelqu'un de disponible pour venir le chercher ou l'accueillir, s'il y a lieu.

Transport actif

À l'école de la Mosaïque, le transport actif est encouragé. Lorsque la température le permet, les enfants peuvent utiliser le vélo, la trottinette ou la planche à roulettes pour se rendre à l'école. Dès leur arrivée sur la cour d'école, ils doivent attacher leur vélo aux endroits prévus ou prendre dans leurs mains les autres moyens de transport. En aucun temps, ils ne peuvent les utiliser à l'intérieur de l'école. Ils doivent les ranger aux endroits prévus et mettre leur casque à leur casier. Si les règles ne sont pas respectées, l'enfant peut se voir retirer le droit de venir à l'école de cette façon. L'école n'est pas responsable des bris, des pertes, des vols ou du vandalisme.

Visite à l'école par les parents ou tout autre visiteur

En tout temps, il est **interdit de circuler dans l'école sans autorisation**. Pour des raisons de sécurité, toute personne ne faisant pas partie du personnel ou ne fréquentant pas l'école doit **se présenter au secrétariat** dès son entrée dans l'école. Vous devez prendre rendez-vous avec le personnel de l'école **avant** de vous présenter.

Aucun parent ou visiteur ne peut se présenter dans la cour d'école entre 7 h et 18 h sans autorisation lors des jours de classe et lors des journées pédagogiques.

Maladie

Toute maladie contagieuse ainsi que les poux, les vers intestinaux et les punaises de lit, **doivent être déclarés au secrétariat de l'école** le plus tôt possible pour éviter une épidémie et pour protéger nos proches.

Si votre enfant a de la diarrhée, des vomissements ou de la fièvre, il doit demeurer à la maison. Il pourra réintégrer l'école 24 heures après la disparition des symptômes. S'il présente soudainement ces symptômes, la secrétaire communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Administration de médicaments

L'école est seulement autorisée à administrer les médicaments qui sont **prescrits par un médecin**. Par conséquent, les pastilles, l'acétaminophène (Tylenol), l'ibuprofène (Advil) ou tout autre médicament en vente libre ne peuvent être admis, à moins qu'ils soient **prescrits par un médecin, dans son contenant original et ayant l'étiquette de la pharmacie apposée**. Le parent doit compléter le formulaire d'autorisation disponible au secrétariat ou au service de garde afin que la médication puisse être administrée à son enfant.

Extraits de la Loi sur l’instruction publique

Article 76 : Le conseil d’établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l’école.

Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :

1. Les **attitudes et le comportement** devant être adoptés en toute circonstance par l’élève;
2. **Les gestes et les échanges proscrits en tout temps**, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l’intermédiaire de médias sociaux et lors de l’utilisation du transport scolaire;
3. Les **sanctions disciplinaires** applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l’acte répréhensible.

Attitude et comportements à adopter en tout temps

1. LE RESPECT

a) JE RESPECTE LES AUTRES

Ici, à l’école de la Mosaique, je suis respectueux(se) et poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes envers les autres élèves, les brigadiers et les adultes. Je ne dis pas de mots vulgaires, je ne sacre pas et je ne réplique pas. Je n’utilise pas de surnoms qui blessent. Je ne fais pas de gestes disgracieux (lever le majeur, cracher, arroser les autres, etc.). J’obéis à tout adulte travaillant à l’école qui s’adresse à moi. Toute forme de violence (tiraillement, intimidation, menaces, bousculade, **même si c’est pour jouer, se défendre**, etc.) n’est en aucun cas tolérée.

b) JE NE PRENDS PAS LES OBJETS DES SANS LEUR PERMISSION

Ici, à l’école de la Mosaique, je ne vole pas et je ne cache pas les choses qui ne m’appartiennent pas : « Piquer c’est voler ». Aussi, je n’oblige personne à me donner vêtement, argent ou tout autre objet contre son gré (taxage). Pour éviter d’être dépouillé d’objets dispendieux, il est interdit d’avoir un mp3, iPod, un cellulaire, une tablette électronique personnelle, un jeu vidéo (Nintendo DS), des cartes de collection ou tout autre objet de ce type. Il est strictement interdit d’apporter des objets personnels à l’école sans autorisation écrite d’un membre du personnel. L’école n’est pas responsable des objets perdus, brisés ou volés.

c) JE VIENS À L'ÉCOLE PROPREMENT ET CONVENABLEMENT VÊTU(E)

Ici, à l'école de la Mosaïque, je porte toujours des chaussures pour éviter les accidents. Je m'habille convenablement et selon la saison et l'état de la cour, c'est-à-dire que je ne porte pas de « shorts », de cuissards, de chandails de type camisole ou « bedaine », de t-shirts ou autres vêtements ou accessoires avec des messages provocateurs ou violents, de robes soleil. Bref, des vêtements qui ne sont pas de mise à l'école. Les vêtements ou accessoires imprimés doivent être conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et de diversité prônées par l'école dans le cadre de sa mission éducative. Les vêtements ou accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont interdits.

Dans l'école, je ne me coiffe d'aucun couvre-chef tel un bandana, une casquette, une tuque ou un capuchon de chandail.

Pour les cours d'éducation physique, je m'assure d'avoir à chaque cours un chandail à manches courtes, un pantalon court et des espadrilles qui ne vont pas à l'extérieur. Pour la période hivernale, des cours peuvent se dérouler à l'extérieur, l'habit de neige complet doit être à l'école en tout temps.

Il est à noter que le personnel de l'école assurera un suivi auprès des parents de tout élève ne respectant pas le code vestimentaire de l'école

d) JE PRENDS SOIN DU MATÉRIEL ET DE MON ENVIRONNEMENT

Ici, à l'école de la Mosaïque, j'ai toujours mon matériel avec moi ainsi que mon agenda ou mes règles de conduite. Je lui fais attention ainsi qu'au matériel prêté par l'école : manuels, livres de bibliothèque, matériel de musique, d'éducation physique, d'anglais, etc.

Je garde mon pupitre, mon casier et les murs de l'école propres. Je ne fais pas de vandalisme. Aussi, je range mes articles de classe ou mes vêtements aux bons endroits.

Des frais pourront être exigés aux parents en cas d'usure prématurée, de bris ou de perte de matériel.

2. LA CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

a) AU SON DE LA CLOCHE JE PRENDS MON RANG

Ici, à l'école de la Mosaïque, je cesse de jouer et je me range aussitôt que la cloche sonne. J'entre dans l'école calmement avec la permission du surveillant.

b) JE CIRCULE CLAMEMENT DANS L'ÉCOLE

Ici, à l'école de la Mosaïque, je marche, je ne cours pas dans les corridors. Je circule toujours à droite. Je ne **traîne pas** et je ne dérange pas les autres. Au vestiaire et dans les corridors, je ne parle que lorsque c'est nécessaire et en chuchotant. Je dois avoir la permission de circuler pendant les heures de classe.

3. LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

a) J'AGIS DE FAÇON SÉCURITAIRE

Ici, à l'école de la Mosaïque, je ne pousse pas les autres. Je ne donne pas de jambettes. Je ne lance pas de cailloux, de balles de neige ou d'autres objets dangereux. Je n'apporte pas d'objets à caractère violent.

Afin d'assurer la sécurité lors des récréations, je dois respecter les aires de jeux, les différentes règles, prendre mon rang sans perdre de temps et respecter les limites du terrain de l'école. En aucun temps je bouscule les autres, et ce, même pour jouer.

Toute fugue sera référée à la police et les parents seront immédiatement informés.

4. POLITIQUE COLLATIONS ET ANTI-FRIANDISE

a) Ici, à l'école de la Mosaïque, seuls les fruits et légumes (frais de préférence) ainsi que les produits laitiers (fromage, yogourt) sont acceptés à l'école. **Tous les produits contenant des noix ou des arachides sont strictement interdits.**

b) Pour respecter la politique anti-friandise, je n'apporte pas de gomme, de croustilles, de maïs soufflé, de chocolat, de bonbons, de graines de tournesol, de noix ou d'amandes sans l'autorisation d'un membre du personnel.

NOTES Les règles de l'école sont complétées par celles de la classe. Chaque enseignant détermine ses propres règles de fonctionnement (exemple : silence, écoute, travail en classe et à la maison, etc.).

Conformément à la loi 112, il est interdit de fumer et de vapoter en tout temps dans l'école ainsi que sur les terrains mis à la disposition de l'école. De plus, toute arme, drogue et objet relié à la consommation sont interdits.

J'ai lu attentivement les parties 1, 2, 3 et 4.

Signature des parents : _____

Date : _____

Systeme de motivation

Actions mises en place pour motiver les élèves à respecter les règles de conduite et de classe.

Méritas

Institué pour récompenser les élèves sélectionnés qui se sont distingués dans différentes catégories.

Systeme de renforcement axé sur le positif

Des tirages auront lieu occasionnellement pour valoriser les élèves ayant eu un bon comportement et qui auront fait des efforts pour s'améliorer.

Trophée de l'athlète de l'année

Lors de la cérémonie de remise de diplômes des élèves de 6^e année, une fille et un garçon recevront le trophée de l'athlète de l'année.

Tableau d'honneur

On en retrouve dans différents lieux de l'école pour souligner les efforts, les qualités et les bons coups des élèves.

Attribution de responsabilités

Les élèves ont la possibilité de s'impliquer dans différents projets d'école tels que : le Conseil des élèves de l'école de la Mosaïque, la brigade scolaire, le tutorat, etc.

Récompenses de classe

Chaque enseignant ou intervenant de l'école établit son propre système de motivation en classe. En voici quelques exemples : repas en classe, privilèges, diplômes, tirages, prolongation de récréations, etc.

Engagement de l'élève et de ses parents

Je certifie avoir lu les règles du code de vie de l'école de la Mosaïque et celles du service de garde.

Je suis conscient(e) que les règles de conduite sont un outil de travail important. Si je le perds ou s'il est jugé en mauvais état pendant l'année scolaire, je pourrais être tenu(e) de le remplacer à mes frais.

Je m'engage à respecter les règlements de l'école, incluant ceux du service de garde et j'accepterai les conséquences qui découleront.

Je m'engage à faire les efforts nécessaires afin de réussir mon année scolaire, et ce, de façon harmonieuse.

Signature de l'élève : _____

Signature de l'autorité parentale : _____

Travaillons ensemble et mobilisons toutes nos ressources vers un seul but : la réussite de chacun !

Dates à retenir

- Assemblée générale des parents :** septembre 2022
- Photos scolaires :** le 14 et 15 novembre 2022
- Envoi de la 1^{re} communication aux parents :** le 14 octobre 2022
- Envoi du 1^{er} bulletin aux parents :** le 16 novembre 2022
- Rencontre de parents (1^{er} bulletin) :** le 17 et 18 novembre 2022
- Envoi du 2^e bulletin aux parents :** le 27 février 2023
- Envoi du 3^e bulletin aux parents :** dans la première semaine du mois de juillet 2023



Vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue ?

Soucieux d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, le Centre de services scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre :

Étapes

- 1** Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.
- 2** Communiquer avec la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.
- 3** Formuler une plainte au secrétaire général du Centre de services scolaire et, si nécessaire, demander une révision de la décision.
- 4** Formuler une plainte au protecteur de l'élève. Adressez votre requête par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou par voie postale à :

Protecteur de l'élève
Centre de services scolaire de la Capitale
1900, rue Côté, Québec (Québec)
G1N 3Y5

Nous joindre

École de la Mosaïque

2264, rue Lemieux
Québec (Québec) G1P 2V1
Téléphone: 418 686-4040, poste 4028
Télécopieur: 418 681-7382
<https://ecole-delamosaïque.cssc.gouv.qc.ca>

2022-2023

Primaire



Août 2022

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29 ¹	30 ²	31 ³		

Septembre 2022

L	M	M	J	V
			1 ⁴	2 ⁵
5	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹
12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴
19	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸
26 ⁹	27 ¹⁰	28 ¹	29 ²	30 ³

Octobre 2022

L	M	M	J	V
3	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷
10	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹⁰	14 ¹
17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21
24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹⁰
31 ¹				

Novembre 2022

L	M	M	J	V
	1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵
7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹⁰
14 ¹	15 ²	16 ³	17	18
21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸
28 ⁹	29 ¹⁰	30 ¹		

Décembre 2022

L	M	M	J	V
			1 ²	2 ³
5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸
12 ⁹	13 ¹⁰	14 ¹	15 ²	16 ³
19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23
26	27	28	29	30

Janvier 2023

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹
16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶
23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹⁰	27 ¹
30	31 ²			

Février 2023

L	M	M	J	V
		1 ³	2 ⁴	3 ⁵
6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰
13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵
20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24
27 ¹⁰	28 ¹			

Mars 2023

L	M	M	J	V
		1 ²	2 ³	3 ⁴
6	7	8	9	10
13	14 ⁵	15 ⁶	16 ⁷	17 ⁸
20 ⁹	21 ¹⁰	22 ¹	23 ²	24 ³
27 ⁴	28 ⁵	29 ⁶	30 ⁷	31 ⁸

Avril 2023

L	M	M	J	V
3 ⁹	4 ¹⁰	5 ¹	6 ²	7
10	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶
17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹⁰	21*
24 ¹	25 ²	26 ³	27 ⁴	28 ⁵

Mai 2023

L	M	M	J	V
1 ⁶	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5*
8 ¹⁰	9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴
15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19
22	23 ⁹	24 ¹⁰	25 ¹	26 ²
29 ³	30 ⁴	31 ⁵		

Juin 2023

L	M	M	J	V
			1 ⁶	2 ⁷
5*	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹⁰	9 ¹
12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶
19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹⁰	23
26	27	28		

Légende

- Journées de congé
- Journées pédagogiques fixes
- Semaine de relâche
- Début d'étape
- Fin d'étape

Dates importantes

Début de l'année scolaire : 29 août 2022

Fin de l'année scolaire : 22 juin 2023

*Le 21 avril 2023 : Journée pédagogique annulée en cas de 2^e fermeture

*Le 5 mai 2023 : Journée pédagogique annulée en cas d'une 1^{re} fermeture

*Le 5 juin 2023 : Journée pédagogique annulée en cas d'une 3^e fermeture

S'il y a fermeture d'établissement, une journée pédagogique sera annulée et deviendra jour de classe. Le jour cycle sera celui de la journée où l'établissement était fermé.